



Prendre soin des aidants, investir dans la santé mentale du personnel de première ligne des services communautaires

Mémoire prébudgétaire 2023 présenté conjointement par BGC Canada, l'Association nationale des centres d'amitié, Centraide United Way Canada, YMCA Canada et YWCA Canada

Soutenu par :



Résumé

Les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif représentent l'un des plus importants secteurs économiques du Canada et emploient plus de 2,5 millions de personnes hautement qualifiées, soit l'équivalent de 14 % des personnes employées au Canada¹. L'apport du secteur des organismes de bienfaisance représente 8,3 % du produit intérieur brut du Canada, ce qui dépasse les contributions des secteurs de la construction, des transports et de l'agriculture.

Depuis le début de la pandémie, les organismes de bienfaisance et sans but lucratif qui fournissent des services sociaux et communautaires se sont mobilisés pour servir les habitants des différentes communautés alors que les inégalités se creusent. Ce secteur est composé d'une main-d'œuvre dévouée à majorité féminine de 591 000 personnes en première ligne pour soutenir la santé mentale et physique, la sécurité alimentaire, la stabilité du logement et la préparation à l'emploi. Ces personnes offrent des services de santé essentiels en réponse à des problèmes de santé mentale et d'usage de substances, ainsi des services de garde de qualité, aident les personnes nouvellement arrivées à s'établir au Canada et prennent soin de nos aînés. Elles ont continué d'être dévouées, souples et prêtes à en faire plus pour répondre aux besoins des communautés malgré des défis apparemment sans fin. Toutefois, la demande sans précédent et croissante à l'égard de notre économie des soins pendant cette crise prolongée a eu des répercussions négatives sur la santé mentale des personnes qui interviennent en première ligne. Le moment est maintenant venu de prendre soin de nos aidants.

Alors que le gouvernement cherche à faire progresser son programme de rétablissement, il sera essentiel de créer un Transfert canadien permanent pour la santé mentale et l'usage de substances (le Transfert) dont 50 % du financement sera réservé à des services communautaires de santé mentale et de santé liée à l'usage de substances afin de soutenir les personnes en situation de vulnérabilité et d'intégrer des soins financés par l'État et gratuits pour quiconque en a besoin. L'investissement au titre de la santé mentale et du bien-être des personnes qui fournissent des services dans le budget de 2023 constitue un élément essentiel d'un ensemble d'investissements visant à soutenir les groupes touchés de façon disproportionnée par la pandémie. Cet investissement permettra de stabiliser un effectif aux prises avec des niveaux accrus de stress et d'anxiété tout en étant essentiel à la prestation de services de santé mentale de grande qualité. Nous proposons que le gouvernement fédéral investisse dans les « Soins aux aidants » dans le budget de 2023 et réponde ainsi en partie à son engagement de créer le tout premier transfert permanent et continu en matière de santé mentale au Canada.

Partout au pays, les gens et les gouvernements se tournent vers des organismes communautaires de confiance pour leur offrir des services d'adaptation, de connexion et de rétablissement. Aujourd'hui, la forte demande de services et la complexité des besoins exacerbés par la pandémie persistent alors que les organismes sont aux prises avec un sous-financement, une hausse des coûts et une pénurie de main-d'œuvre. Dans l'ensemble du secteur, les organismes de bienfaisance signalent des niveaux croissants d'absentéisme, d'épuisement professionnel et de problèmes de santé mentale. Le personnel de première ligne qui fournit des services communautaires demande des congés en santé mentale ou démissionne, et bon nombre des membres de ce personnel quittent entièrement le secteur pour occuper des postes mieux rémunérés dans d'autres secteurs. Cela a entraîné une pression supplémentaire sur la main-d'œuvre, puis sur la capacité organisationnelle d'exécuter les programmes et sur la capacité des gouvernements d'aider à créer une société et une économie résilientes et inclusives.

Proposition budgétaire 2023 : *Prendre soin des aidants*, investir dans la santé mentale du personnel de première ligne des services communautaires

Il est nécessaire d'investir dans la santé mentale et le bien-être de la main-d'œuvre de l'économie canadienne des soins pour que le secteur puisse continuer de répondre aux besoins individuels complexes et aux problèmes sociaux comme la pauvreté, le racisme et l'inégalité entre les sexes. C'est aussi un investissement essentiel dans la résilience du secteur. Nous proposons que le gouvernement du Canada mette en œuvre l'initiative « *Prendre soin des aidants*, investir dans la santé mentale du personnel des services communautaires de première ligne » dans le budget de 2023, dans le cadre de l'engagement de créer un Transfert canadien en matière de santé mentale.

Le programme ***Prendre soin des aidants*** est un ensemble de mesures de soutien en santé mentale fondées sur des données probantes de 100 millions de dollars sur deux ans pour le personnel de première ligne des services communautaires. Grâce à cet investissement, le gouvernement du Canada appuiera cette main-d'œuvre dévouée au sein de l'économie canadienne des soins, garantira l'obtention de meilleurs résultats pour la clientèle des services et stabilisera les organismes qui emploient cette main-d'œuvre. Cet investissement comprend trois interventions clés dont les coûts ont été calculés :

1. **Élargir l'accès immédiat aux soutiens en matière de santé mentale et d'usage de substances pour le personnel en difficulté, au moyen d'un investissement estimé à 45 millions de dollars.**
2. **Financer la recherche sur les pratiques exemplaires liées à la supervision clinique et au compte rendu des incidents au niveau de l'organisme, au moyen d'un investissement estimé à 5 millions de dollars.**
3. **Améliorer le renforcement des capacités organisationnelles en vue de créer des milieux de travail psychologiquement sains et sécuritaires par la création d'un carrefour de ressources et le financement de plans d'action proactifs en santé mentale, au moyen d'un investissement estimé à 50 millions de dollars.**

Ces interventions feront progresser les objectifs du Transfert en veillant à ce que cette main-d'œuvre essentielle soit soutenue pour renforcer sa propre santé mentale afin qu'elle puisse contribuer à une reprise collective et aider les gens à se remettre du stress et des difficultés causés par la pandémie. *Prendre soin des aidants* est un investissement essentiel dans le rôle du secteur des services communautaires et à la personne dont le but est d'aider à créer des communautés plus équitables, inclusives et résilientes. À ce jour, cette proposition est appuyée par 16 organisations nationales et locales de premier plan dont la liste figure à la page 10.

Proposition budgétaire 2023 : *Prendre soin des aidants*, investir dans la santé mentale du personnel de première ligne des services communautaires

Le gouvernement fédéral compte sur l'économie des soins pour réaliser ses priorités

Avec une main-d'œuvre majoritairement féminine comprenant quelque 591 000 personnes², le secteur des services sociaux et communautaires (le secteur) est un élément essentiel de l'économie des soins. Il fournit au Canada un filet de sécurité essentiel pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte et il contribue grandement à l'économie. Pris ensemble, les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif représentent l'un des plus importants secteurs économiques du Canada. Ils emploient plus de 2,5 millions de personnes hautement qualifiées³, soit 14 % de tous les effectifs canadiens⁴. Le secteur des organismes

Proposition budgétaire 2023 : *Prendre soin des aidants*, investir dans la santé mentale du personnel de première ligne des services communautaires

de bienfaisance apporte également 8,3 % au produit intérieur brut du Canada⁵, ce qui est supérieur aux contributions des secteurs de la construction, des transports et de l'agriculture⁶. En tant qu'organismes communautaires de confiance, le travail de ce secteur est essentiel au tissu des communautés.

La valeur du secteur a été confirmée en termes clairs pendant la pandémie. D'un océan à l'autre, il était en première ligne pour répondre aux urgences et besoins locaux urgents à compter de mars 2020. Aujourd'hui, il continue d'être confronté à une forte demande de services de la part des communautés aux prises avec des défis sociaux et économiques continus exacerbés ou causés par la pandémie⁷, y compris des défis ayant trait à la sécurité alimentaire, l'abordabilité du logement, la violence familiale et les problèmes de santé mentale et d'usage de substances. Il est plus difficile aujourd'hui de répondre aux besoins des communautés en raison de la complexité accrue des inégalités et des divisions croissantes au sein de notre société, ainsi que de la crise continue du coût de la vie au Canada, aggravée par des problèmes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, une inflation record et une récession imminente.

Le secteur est un partenaire clé du gouvernement fédéral. Il est de plus en plus appelé à contribuer à la réalisation des engagements historiques du gouvernement fédéral de créer un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, de veiller à ce que chacun ait un chez-soi dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, d'assurer l'installation de plus de 500 000 personnes chaque année dans le cadre du Plan des niveaux d'immigration 2023-2025 du Canada et de mettre en œuvre le premier Transfert canadien en matière de santé mentale. De plus, le secteur est essentiel pour offrir des soins de longue durée de grande qualité, soutenir l'emploi et la formation axée sur les compétences pour une économie verte et améliorer les programmes de soutien en santé mentale et de santé liée à l'usage de substances, car les effets psychologiques de la pandémie persistent.

Selon les données de Statistique Canada de 2021, la main-d'œuvre du secteur est très scolarisée, se compose majoritairement de femmes et inclut de plus en plus de personnes racisées et ayant immigré au Canada, avec une proportion croissante de travailleuses et travailleurs âgés de 55 ans et plus⁸. Une grande partie de cette main-d'œuvre est engagée à court terme, a plusieurs emplois, a des avantages sociaux limités ou inexistants et touche de faibles salaires malgré ses compétences et son degré de scolarité et est obligée de répondre à des besoins humains complexes tout en disposant de ressources limitées.

Le secteur, mais en particulier celui des services de première ligne, est la pierre angulaire de communautés sûres, saines et équitables et de la réalisation des priorités fédérales d'un océan à l'autre. Le soutien fédéral à la santé mentale du personnel de première ligne est un investissement ciblé dans la reprise continue et dans la prospérité et le bien-être communs du Canada.

Quelle est la composition du personnel de première ligne des services communautaires de l'économie des soins?

La main-d'œuvre du secteur fait partie de l'économie canadienne des soins. Elle comprend (sans s'y limiter) les effectifs de santé communautaire et en santé mentale et usage de substances, les effectifs affectés au travail social, aux services de logement et aux refuges, le personnel qui intervient en réponse à la violence fondée sur le sexe, les personnes spécialisées en éducation de l'enfance et leurs aides, les effectifs qui interviennent auprès des enfants et des jeunes, qui fournissent des conseils en matière d'emploi, qui facilitent l'établissement des personnes nouvellement arrivées et qui assurent des services de soutien aux personnes handicapées et de secours, ainsi que les programmes et services essentiels.

Proposition budgétaire 2023 : *Prendre soin des aidants*, investir dans la santé mentale du personnel de première ligne des services communautaires

Il s'agit de membres compétents et dignes de confiance de la communauté qui répondent à des besoins complexes et soutiennent les plus vulnérables.

On estime que 10 % (59 000) des effectifs du secteur occupent des postes administratifs (accueil, réception, etc.). Le personnel administratif est souvent exposé à des traumatismes et crises parmi des membres de la communauté pendant qu'il soutient les opérations et les services quotidiens, même si les membres de ce personnel n'ont pas suivi une formation dans ce domaine ou ne possèdent pas les compétences nécessaires pour intervenir⁹. Étant donné que le personnel de première ligne, allant de l'accueil à la garde, interagit avec les utilisateurs de services qui sont en détresse, il est important que des soutiens en santé mentale et en bien-être soient offerts dans tous les organismes du secteur et qu'ils soient effectivement gratuits et largement disponibles dans les communautés.

Demande de services découlant de la pandémie ayant une incidence sur la santé mentale du personnel

Tout au long de la pandémie, le personnel de première ligne dans les communautés a fourni des programmes et des services d'urgence et essentiels en personne et en ligne. Il demeure dévoué, agile et créatif pour répondre aux besoins communautaires et individuels même lorsqu'ils sont très complexes. La demande élevée de services persiste alors que le secteur peine à se stabiliser après la pandémie et est aux prises avec un sous-financement, une hausse des coûts, un roulement accru du personnel et une infrastructure minimale en matière de ressources humaines¹⁰. Ces pressions ont contribué à créer un environnement de travail stressant pour le personnel, et un grand nombre des membres de celui-ci travaillent souvent de longues heures dans de multiples emplois à faible salaire. Alors que le personnel s'attache à répondre aux besoins communautaires, ses membres aussi éprouvent du stress lié à la pandémie. De plus, cette main-d'œuvre majoritairement féminine est plus susceptible d'avoir à s'occuper des enfants et aînés à la maison, tandis que la nature de son travail l'a souvent empêchée de travailler à partir de la maison au plus fort de la pandémie.

Le personnel de première ligne est confronté à d'importants risques professionnels menaçant sa santé mentale, ce qui était déjà le cas avant la pandémie de COVID-19. En 2016, Statistique Canada a constaté que les personnes travaillant dans les domaines de la santé, de l'enseignement, des services sociaux, communautaires et gouvernementaux « étaient les *plus susceptibles* d'avoir été exposées à des facteurs de risque en matière de santé mentale au travail [...] dans les professions de l'enseignement, du droit et des services sociaux, communautaires et gouvernementaux (20,6 %), [elles] affichaient les taux les plus élevés d'exposition aux contraintes de temps excessives ou à la surcharge de travail »¹¹ (italiques ajoutées). Parmi les employés, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir été exposées à des facteurs de risque en matière de santé mentale au travail (28,1 % par rapport à 21,8 %). La différence entre les deux groupes [est] principalement attribuable au risque plus élevé d'exposition au harcèlement ou à l'intimidation parmi les femmes comparativement aux hommes (18,6 % par rapport à 11,6 %). Les femmes qui étaient des employées étaient proportionnellement plus nombreuses à avoir été victimes de violence ou de menaces que leurs homologues masculins (5,0 % par rapport à 3,4 %) »¹². Cela souligne que l'investissement dans les soutiens en santé mentale pour le personnel de première ligne contribuera également à lutter contre les inégalités omniprésentes entre les sexes et la violence systémique fondée sur le sexe dans notre société.

D'autres données de Statistique Canada montrent que les problèmes de santé mentale du personnel de première ligne ont augmenté pendant la pandémie, car ses membres ont été touchés de façon disproportionnée. À la fin de 2020, 38 % du personnel de première ligne au Canada a déclaré que sa santé mentale était nettement pire ou plutôt pire qu'avant la pandémie de COVID-19, le pourcentage étant passé à 52 % au début de 2021. De plus, 57 %

Proposition budgétaire 2023 : *Prendre soin des aidants*, investir dans la santé mentale du personnel de première ligne des services communautaires

du personnel de première ligne au Canada a déclaré avoir une excellente ou une très bonne santé mentale à la fin de 2020, mais ce pourcentage est tombé à 46 % au début de 2021¹³. Fait à noter, seulement le tiers du personnel dans l'ensemble des secteurs a accès à de l'aide visant à prévenir l'épuisement professionnel et seulement le tiers des effectifs se sent à l'aise de parler à son superviseur de sa santé mentale et pense que cela n'aurait pas d'incidence sur sa carrière¹⁴. Cela souligne la nécessité d'accélérer les mesures relatives au Transfert dans le budget de 2023.

Pour les communautés en quête d'équité¹⁵, les effets combinés de la discrimination accrue et des crimes haineux compromettent davantage le bien-être et l'inclusion sociale. Compte tenu des caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre de l'économie des soins, ces effets ont des répercussions importantes sur la santé mentale du personnel de première ligne du secteur.

Les pressions exercées par la forte demande, les besoins communautaires de plus en plus complexes, les pénuries de personnel, ainsi que le travail précaire où les horaires sont variables, les contrats, à court terme, et les salaires, peu élevés, et l'absence d'avantages sociaux pendant une crise du coût de la vie ont eu des répercussions sur la santé mentale et le bien-être de la main-d'œuvre. Dans l'ensemble du secteur, les organisations signalent des niveaux croissants d'absentéisme, d'épuisement professionnel et de problèmes de santé mentale chez leur personnel. Les membres du personnel de première ligne qui fournissent des services communautaires demandent des congés pour maladie mentale ou démissionnent, et un nombre important de ces membres quittent entièrement le secteur pour occuper des postes mieux rémunérés à l'extérieur du secteur.

Soutenir la santé mentale du personnel de première ligne des services communautaires est essentiel à un avenir équitable

L'économie des soins est essentielle pour soutenir l'économie canadienne dans son ensemble et pour soutenir les personnes en situation de vulnérabilité. Ce secteur aide les personnes à répondre à leurs besoins fondamentaux de nourriture et de logement et à accéder à des soutiens psychosociaux afin de réduire l'isolement, à obtenir un emploi et à traiter les problèmes de maladie mentale et liés à l'usage de substances au moyen de méthodes novatrices et fondées sur des données probantes. Si le personnel de première ligne n'a pas la formation et le soutien dont *ce personnel* a besoin pour protéger sa propre santé mentale et son propre bien-être, il ne sera pas outillé pour répondre aux besoins individuels ni pour bâtir des communautés plus équitables en réponse à des problèmes sociaux et économiques complexes comme la pauvreté, les effets du colonialisme, le racisme et le sexisme.

Bien que les membres de ce personnel assument des responsabilités complexes en matière de soins au travail et à la maison, les soutiens qui leur permettent de maintenir leur propre santé mentale et leur bien-être sont limités et difficiles d'accès. Les organismes de services communautaires n'ont tout simplement pas la capacité nécessaire pour financer à la fois le soutien en santé mentale dont de nombreux membres du personnel ont besoin et leurs absences des premières lignes d'intervention en vue de suivre une formation de supervision clinique et de perfectionnement professionnel. Même si ces programmes amélioreraient la santé mentale des travailleurs et les équiperaient mieux pour soutenir les utilisateurs des services, la capacité financière est grandement limitée par la hausse des coûts des programmes et des opérations causée par une inflation élevée. Cette situation, conjuguée au fait que les soutiens en matière de santé mentale et d'usage de substances demeurent hors de portée pour de nombreuses personnes, renforce le besoin de ressources spécialisées pour le secteur dans le cadre du Transfert.

Proposition budgétaire 2023 : *Prendre soin des aidants*, investir dans la santé mentale du personnel de première ligne des services communautaires

Pour le budget de 2023, nous proposons que le gouvernement investisse **100 millions de dollars sur deux ans** dans l'initiative *Prendre soin des aidants*, une série de mesures de soutien fondées sur des données probantes pour le personnel de première ligne des services sociaux et communautaires et leurs organismes. Cette solution doit être considérée comme faisant partie de la mise en œuvre du Transfert dans le budget de 2023 et non comme un remplacement. Le Transfert devrait servir à offrir des « programmes de santé mentale communautaires fondés sur des données probantes, flexibles et adaptés à la réalité culturelle, notamment des programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies mentales, d'intervention précoce, de soutien par les pairs, d'acquisition autonome de compétences en santé mentale ainsi que d'apprentissage émotionnel et social ». Nous convenons qu'il « doit s'agir d'un accès gratuit, rapide, de grande qualité et équitable » et permanent¹⁶.

En investissant dans le programme *Prendre soin des aidants*, le gouvernement stabilisera et soutiendra une cohorte vitale d'effectifs et d'organismes au sein de l'économie des soins et fournira des soutiens communautaires essentiels à ce moment critique alors que la population du Canada cherche à surmonter les effets de la pandémie et à se remettre de celle-ci et à nouer des liens. La proposition comprend trois interventions clés dont les coûts ont été calculés :

1. Élargir l'accès immédiat aux soutiens en santé mentale pour le personnel qui est actuellement aux prises avec des problèmes de santé mentale, au moyen d'un investissement estimé à 45 millions de dollars. Pour ce faire, on améliorera immédiatement l'accès à des formes de soutien comme le soutien personnalisé, la littératie en santé mentale et l'encadrement du bien-être au moyen d'outils mis à la disposition du gouvernement.

a) Permettre aux organismes de faire preuve de souplesse dans le cadre de leurs ententes de subventions et de contributions en vigueur afin qu'ils puissent accroître les dépenses en santé mentale et les mesures de soutien dans le cadre des programmes d'avantages sociaux du personnel, comme les programmes d'aide aux employés (PAE) et les prestations de soins de santé complémentaires; donner accès à un mécanisme de compte rendu des incidents, dans l'immédiat et tout au long de la durée du programme¹⁷, appuyer l'encadrement individuel ou en petits groupes, au sein des équipes, sur la littératie et la promotion en matière de santé mentale, ainsi que des initiatives en milieu de travail qui améliorent la santé et la sécurité psychologiques.

b) Permettre que les futurs accords fédéraux de subventions et de contributions incluent des postes budgétaires pour les soutiens en santé mentale et liés à l'usage de substances, le counseling assuré par des Aînés autochtones et les soutiens culturels appropriés, la supervision clinique, la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail et le renforcement des capacités au chapitre des ressources humaines (en plus des coûts administratifs réguliers). Le gouvernement fédéral devrait également donner l'exemple et encourager d'autres bailleurs de fonds et ordres de gouvernement à faire de même étant donné que ce ne sont pas tous les organismes de services communautaires qui reçoivent des subventions et des contributions fédérales.

c) Créer une allocation pour que les organismes (y compris ceux qui n'ont pas conclu d'entente de subvention et de contribution avec le gouvernement fédéral) puissent offrir au personnel un congé payé de santé mentale une semaine par année pour se remettre d'un événement

Proposition budgétaire 2023 : *Prendre soin des aidants*, investir dans la santé mentale du personnel de première ligne des services communautaires

traumatisant en milieu de travail ou en réponse à des traumatismes indirects cumulatifs et autres problèmes connexes de santé mentale.

Cette intervention répond aux besoins continus et croissants et permettrait au secteur de mettre en œuvre des solutions systémiques, notamment : l'embauche d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur de la santé et du mieux-être pour mettre en œuvre des initiatives de changement organisationnel; l'augmentation des dépenses en santé dans le cadre des programmes de prestations afin que le personnel jouisse d'un meilleur accès à des conseillères et conseillers et à des Aînées et Aînés et gardiennes et gardiens du savoir autochtones; des jours de congé payé en santé mentale pour le personnel afin de lui permettre de prendre des mesures proactives contre l'épuisement professionnel et les problèmes de santé mentale; soutien aux pratiques traditionnelles autochtones et afrocentrées pour la restauration culturelle et le soutien par les pairs sur le territoire.

Cette initiative appuie également la mise en place d'une approche d'équité pour améliorer les facteurs de protection conformément à la politique existante de l'ASPC¹⁸. La solution proposée serait alignée sur les résultats ministériels pour aider les Canadiennes et Canadiens à améliorer leur santé physique et mentale et à améliorer leurs comportements en matière de santé¹⁹.

2. Financer la recherche sur les pratiques exemplaires liées à la supervision clinique et au compte rendu des incidents au niveau de l'organisme, au moyen d'un investissement estimé à 5 millions de dollars. Cette recherche jettera les bases d'investissements continus dans de telles interventions grâce au prochain transfert en santé mentale qui ciblera l'économie des soins.

Pour aider le secteur à passer d'un soutien réactif à un soutien préventif en santé mentale, cette intervention appuierait l'expansion à moyen et à long terme des soins existants afin d'offrir des modules virtuels dirigés par des thérapeutes et un compte rendu de la supervision clinique, à l'aide de techniques d'intervention comme la TCD-TSPT (thérapie comportementale dialectique pour le trouble de stress post-traumatique) et la TCC (thérapie cognitivo-comportementale) adaptées au personnel de première ligne²⁰ et guidées par des données probantes élaborées par l'Université de Regina²¹. Financé par le Plan d'action national sur les blessures de stress post-traumatique du gouvernement du Canada, le PSPNET offre des modules virtuels sur le bien-être à l'intention du personnel de la sécurité publique (PSP) actuel et ancien et de leurs conjoints ou proches. On pourrait personnaliser et adapter ces modules aux contextes des services communautaires de première ligne et les étendre à l'ensemble des organismes de services communautaires.

Autres pratiques prometteuses actuelles que l'on pourrait éventuellement étendre :

- a) [Le Réseau de télévision des peuples autochtones \(APTN\) introduit le counseling faisant appel à des Aînés autochtones dans le PAE | Avantages sociaux Canada.com](#)
- b) [Modules virtuels de développement avec l'accompagnement d'un thérapeute pour les premiers intervenants](#)²²

Les pratiques exemplaires en supervision clinique aideront le personnel de première ligne à obtenir du soutien pour améliorer son bien-être psychosocial, tout en renforçant la capacité organisationnelle de gérer les traumatismes indirects²³. Cela permettra d'offrir des espaces confidentiels au personnel afin de remédier à l'isolement social et de répondre de façon proactive aux préoccupations, tout en encourageant l'obtention de comptes rendus et tout en améliorant les facteurs de protection qui favorisent le bien-être de la main-d'œuvre²⁴. Les organismes communautaires auront besoin de fonds pour aider le personnel à s'absenter des postes de prestation de services de première ligne afin de suivre les modules et de fournir les

Proposition budgétaire 2023 : *Prendre soin des aidants*, investir dans la santé mentale du personnel de première ligne des services communautaires

comptes rendus et pour étendre les modèles efficaces de soutien par les pairs offerts dans la communauté.

3. Améliorer le renforcement des capacités organisationnelles pour créer des milieux de travail psychologiquement sains et sécuritaires grâce à l'élaboration d'un centre de ressources et au financement de plans d'action proactifs en santé mentale, au moyen d'un investissement estimé à 50 millions de dollars.

Pour lutter contre la stigmatisation qui empêche souvent les effectifs de demander de l'aide, les investissements visant à améliorer la santé mentale du personnel de première ligne devraient également favoriser le renforcement des capacités en matière de mieux-être organisationnel, offrant aux gestionnaires les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires pour prendre soin du bien-être de leurs employés. Ces efforts devraient comprendre l'élaboration de trousseaux d'action pour un milieu de travail sain^{25, 26}. Cela inclurait notamment l'élaboration d'une formation de première ligne commune adaptée aux contextes canadiens sans but lucratif qui pourrait aider les milieux de travail à respecter les normes nationales en matière de santé mentale^{27, 28}.

On peut faciliter l'accès des organismes à des trousseaux d'action adaptables visant à créer un milieu de travail sain par l'entremise de la plateforme d'information et d'aiguillage 211, qui est déjà bien connue et utilisée par les organismes du secteur des services communautaires. Cette approche permettrait également aux organisations de changer leur culture interne, selon une approche nationale unifiée, qui tient compte des besoins de divers contextes et communautés.

Les organismes auront besoin de fonds pour tenir des sondages sur l'engagement et le bien-être du personnel (menés par un tiers) et dresser les plans d'action qui en découleront et dont le but sera de s'attaquer aux causes profondes de l'épuisement professionnel et du stress signalés dans les sondages. Ces plans d'action pourraient comprendre une formation en leadership sur la façon de créer une culture du bien-être au sein d'une organisation, de la formation sur les premiers soins en santé mentale, une planification stratégique du bien-être, l'élaboration d'un cadre et une mobilisation accrue du personnel pour s'assurer que la main-d'œuvre de première ligne se sente vue et entendue dans le contexte de ses rôles.

Conclusion

Le secteur des organismes de bienfaisance et sans but lucratif est un moteur important de l'économie canadienne et est l'un des fondements du bien-être et de la prospérité des communautés à l'échelle nationale. Son personnel de première ligne apporte une contribution essentielle à l'économie canadienne des soins en prévenant et en atténuant les effets de problèmes sociaux complexes grâce à son intervention auprès des personnes et des communautés pour améliorer la santé mentale et physique, le bien-être et l'équité.

La pandémie de COVID-19 a exacerbé le stress et la pression sur le personnel de première ligne du secteur en raison de la demande sans précédent de services et de la complexité croissante des besoins. Le personnel de première ligne peine à répondre à cette demande de soutien dans le contexte des défis organisationnels que posent l'épuisement professionnel, le maintien en poste du personnel et le financement précaire des organismes qui contribuent aux faibles salaires et avantages sociaux minimaux, ce qui ajoute au stress.

Proposition budgétaire 2023 : *Prendre soin des aidants*, investir dans la santé mentale du personnel de première ligne des services communautaires

Le secteur des services communautaires est un partenaire essentiel du gouvernement fédéral et à ce titre, appuie de plus en plus la réalisation d'engagements historiques en matière de politique sociale dans les domaines de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, du logement, de l'itinérance et de l'établissement des personnes nouvellement arrivées au Canada. Les *soins aux aidants* constituent un élément essentiel et opportun du Transfert canadien en matière de santé mentale et nous exhortons le gouvernement à investir dans ces mesures dans le budget de 2023. Le bien-être du personnel de première ligne des services communautaires est essentiel à la capacité du secteur de maintenir des soutiens essentiels pour les communautés qui cherchent à s'adapter, à se connecter et à se rétablir. Le bien-être des travailleurs de première ligne est un élément fondamental de la réalisation du potentiel de l'engagement historique du gouvernement à l'égard du premier Transfert canadien en matière de santé mentale et de la prestation de soutiens au chapitre de la santé mentale et de l'usage de substances, lesquels soutiens doivent être largement accessibles, gratuits et continus pour nous aider à laisser derrière nous les jours les plus sombres de la pandémie tout en étant plus forts.

Personnes-ressources :

Anita Khanna
Directrice nationale, Politique publique et Relations avec les gouvernements
Centraide United Way Canada
Courriel : akhanna@centraide.ca; Tél. cell. : 613-451-1661

Jessica Lue
Vice-présidente, Représentation et relations gouvernementales
YMCA Canada
Courriel : Jessica.Lue@ymca.ca; Tél. cell. : 416-433-8087

Gwendolyn Moncrieff-Gould
Directrice, Politiques publiques et mobilisation
BGC Canada
Courriel : gmoncrieffgould@bgccan.com; Tél. : 905 477-7272, poste 2238

Soutenu par:

211	L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance
Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux	L'association canadienne pour mettre fin à la violence
Association canadienne pour la santé mentale	L'alliance nationale pour l'enfance et la jeunesse
Calgary Drop-In Centre	Ontario Nonprofit Network
Cape Breton Transition House Association	Social Planning Toronto
Fédération Canadienne des services de garde à l'enfance	Un enfant une place
Grands frères grandes sœurs du Canada	Wellesley Institute
Imagine Canada	Women at the Centre

¹ Statistique Canada.(2022). [Tableau 36-10-0489-01 : Statistiques du travail conformes au Système de comptabilité nationale \(SCN\), selon la catégorie d'emploi et l'industrie.](#)

² Statistique Canada. (2022). Emploi dans les institutions sans but lucratif par sous-secteur (x 1 000). Consulté en mai 2022 à l'adresse https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610061701&request_locale=fr.

³ Statistique Canada.(2022). [Tableau 36-10-0648-01 : Statistiques du travail conformes au Système de comptabilité nationale \(SCN\), selon la catégorie d'emploi et l'industrie.](#)

Proposition budgétaire 2023 : *Prendre soin des aidants*, investir dans la santé mentale du personnel de première ligne des services communautaires

⁴ Statistique Canada.(2022). [Tableau 36-10-0489-01 : Statistiques du travail conformes au Système de comptabilité nationale \(SCN\), selon la catégorie d'emploi et l'industrie.](#)

⁵ Statistique Canada.(2022). [Le Quotidien : Institutions sans but lucratif et bénévolat : contribution économique, premier trimestre de 2022.](#)

⁶ Statistique Canada.(2022). [Tableau 36-10-0434-03 : Produit intérieur brut \(PIB\) aux prix de base, par industrie, moyenne annuelle \(x 1 000 000\).](#)

⁷ « Au cours de l'automne 2020, près de 1 Canadien sur 5 (18,1 %) âgé de 12 ans et plus a déclaré avoir eu besoin d'aide concernant sa santé mentale au cours de l'année précédente. Parmi les personnes ayant perçu un besoin, un peu plus de la moitié (55,0 %) estimaient que leurs besoins avaient été entièrement satisfaits (qu'elles avaient reçu une certaine forme de soins ou d'aide et qu'elles n'estimaient pas avoir eu besoin de soins supplémentaires). Les personnes restantes (45,0 %) estimaient que leurs besoins n'avaient pas été satisfaits (des soins étaient nécessaires, mais aucun n'avait été reçu) (22,5 %) ou qu'ils n'avaient été que partiellement satisfaits (des soins avaient été reçus, mais ils n'étaient pas suffisants) (22,5 %).» Italiques ajoutés.

McDonald, H. (8 septembre 2021). *Perceptions quant à la santé mentale et aux besoins en soins de santé mentale durant la pandémie de COVID-19*. Consulté le 6 décembre 2022 à l'adresse <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00031-fra.htm>

⁸ Statistique Canada. (2021). *Compte satellite des organismes sans but lucratif et du bénévolat : Module des ressources humaines, 2010 à 2019*.

⁹ CanaDon. (2022). *Les dons à la croisée des chemins : Pression sans précédent sur les organismes de bienfaisance*. Consulté en anglais le 4 décembre 2022 à l'adresse <https://www.centraide.ca/>

¹⁰ Lasby, D. L. et Cathy Bar. (août 2021) *Les répercussions inégales de la pandémie sur les organismes caritatifs canadiens*. Enquête sectorielle d'Imagine Canada Consulté le 5 décembre 2022 à l'adresse <https://www.imaginecanada.ca/fr/Repercussions-inegales-de-la-pandemie-sur-les-organismes-caritatifs-canadiens>

¹¹ Statistique Canada. (30 mai 2022). *Facteurs de risque pour la santé mentale, 2016*. Qualité de l'emploi au Canada. Consulté le 6 décembre 2022 à l'adresse <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/14-28-0001/2020001/article/00001-fra.htm>

¹² ibid.

¹³ Capaldi, CA, Liu, L, Ooi, L. et Roberts, KC. *Santé mentale autoévaluée, sentiment d'appartenance à la communauté, satisfaction à l'égard de la vie et changement perçu en matière de santé mentale chez les adultes pendant la deuxième et la troisième vagues de la pandémie de COVID-19 au Canada. Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada 2022;42(5):218-25.* <https://doi.org/10.24095/hpcdp.42.5.05f>

¹⁴ Recherche en santé mentale Canada. (décembre 2021). *Santé et sécurité psychologiques sur les lieux de travail au Canada*. Consulté le 12 décembre 2022 à l'adresse <https://static1.squarespace.com/static/5f9978dfdf01872f76f38a09/t/61f176a37277bd124715c7d3/1643214514051/FR-++Long+Form+Final+--MHRC+PHS+Report+copy.pdf>

¹⁵ Gouvernement du Canada, S. C. (17 septembre 2020). *Expérience de la discrimination pendant la pandémie de COVID-19*. Le Quotidien. Consulté le 6 décembre 2022 à l'adresse <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200917/dq200917a-fra.htm>

¹⁶ Déclaration commune : (11 octobre 2022) *Déclaration commune de membres et de parties prenantes du secteur de la santé mentale des jeunes*. BGC Canada. <https://www.bgccan.com/fr/declaration-commune-de-membres-et-de-parties-prenantes-du-secteur-de-la-sante-mentale-des-jeunes/>

¹⁷ 1 500 \$ est le montant minimal que l'Association des travailleuses et travailleurs sociaux de l'Ontario recommande de réserver au PAE. ATTSO (2022). *Travail social et santé mentale des employés*. Consulté le 5 décembre 2022 à l'adresse https://www.oasw.org/Public/Social_Work_in_Ontario/Social%20Work%20Employee%20Mental%20Health.aspx?hkey=75d983c2-8257-43e8-a456-2d958333f825 & WebsiteKey=2972de80-ec0d-471a-9a23-49e5f3840d8a

¹⁸ Agence de la santé publique du Canada. (25 octobre 2022) *Rapport de l'administratrice en chef de la santé publique du Canada sur l'état de la santé publique au Canada*. Canada.ca. Consulté le 5 décembre 2022 à l'adresse <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/organisation/publications/rapports-etat-sante-publique-canada-administrateur-chef-sante-publique.html>

¹⁹ Tableaux supplémentaires du plan ministériel de l'ASPC (2020-2021) : [Agence de la santé publique du Canada](#)

²⁰ La thérapie comportementale dialectique pour le TSPT (TCD-TSPT) et la thérapie cognitivo-comportementale (TCC) sont des traitements progressifs conçus pour répondre aux besoins des survivants d'un traumatisme indirect, et reposent sur une base de données probantes évaluée par les pairs.

²¹ Réseau des professionnels de la sécurité publique. (2022). *Cours en ligne – démarche de développement du bien-être et de gestion du TSPT avec l'accompagnement d'un thérapeute*. PSPNET. Consulté le 7 décembre 2022 à l'adresse <https://www.pspnet.ca/fr/for-ppsp>

²² La recherche démontre qu'environ 23 % des premiers intervenants et des professionnels de la sécurité publique déclarent des symptômes cliniquement significatifs du TSPT, mais que bon nombre d'entre eux ont de la difficulté à accéder à des services de counseling. Ce cours en ligne avec l'accompagnement d'un thérapeute a été conçu pour aider les premiers intervenants qui ont des problèmes de santé mentale ou qui sont confrontés à des obstacles :

- « obstacles géographiques (p. ex., difficulté à accéder au soutien durant leur affectation dans des endroits éloignés);
- obstacles logistiques (p. ex., le travail par quarts limite l'accès aux heures normales de service, lourdes responsabilités professionnelles et familiales);
- obstacles causés par la stigmatisation (p. ex., impressions d'être perçu de façon négative à cause des problèmes de santé mentale);
- ressources limitées (p. ex., accès insuffisant) ». Réseau des professionnels de la sécurité publique. (2022). *Démarche de développement du bien-être avec l'accompagnement d'un thérapeute*. PSPNET. Consulté le 7 décembre 2022 à l'adresse <https://www.pspnet.ca/fr/for-ppsp>

²³ Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents (2020). *Soutenir les équipes virtuelles et la supervision clinique à distance*. Ottawa (Ontario). Consulté le 7 décembre 2022 à l'adresse : <https://www.cymh.ca/virtual>

Proposition budgétaire 2023 : *Prendre soin des aidants*, investir dans la santé mentale du personnel de première ligne des services communautaires

²⁴ Organisation mondiale de la santé. (2022). *Santé mentale : Renforcer notre action*. (Organisation mondiale de la santé) Consulté le 7 décembre 2022 à l'adresse <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/mental-health-strengthening-our-response>

²⁵ Wu, A., Roemer, E. C., Kent, K. B., Ballard, D. W. et Goetzel, R. Z. (1^{er} décembre 2021). *Organizational best practices supporting mental health in the Workplace*. Journal of Occupational and Environmental Medicine. Consulté le 4 décembre 2022 à l'adresse <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC8631150/>

²⁶ Coe, E., Cordina, J., Enomoto, K. et Seshan, N. (2 août 2022). *Overcoming stigma: Three strategies toward better mental health in the Workplace*. McKinsey & Company. Consulté le 7 décembre 2022 à l'adresse <https://www.mckinsey.com/industries/healthcare-systems-and-services/our-insights/overcoming-stigma-three-strategies-toward-better-mental-health-in-the-workplace>

²⁷ Commission de la santé mentale du Canada (Impact, 10 août 2018). *Programmes au travail*. Premiers soins en santé mentale. Consulté le 7 décembre 2022 à l'adresse <https://www.mhfa.ca/fr/programmes-au-travail>.

²⁸ Pudenko, J. (26 octobre 2011). *Psychological first aid training*. Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health. Consulté le 7 décembre 2022 à l'adresse <https://www.jhsph.edu/research/centers-and-institutes/johns-hopkins-center-for-public-health-preparedness/training/PFA.html>.